

L'ACTUALITÉ DU SN2SP



DÉCISION DU 10 SEPTEMBRE 2025

par la Cour de cassation sur le paiement des heures supplémentaires pendant une période de congés payés en France afin de se conformer au droit européen.



Lorsqu'un salarié est soumis à un décompte hebdomadaire du temps de travail, il peut obtenir **le paiement d'heures supplémentaires**, même s'il a pris un jour de congé payé cette semaine là.



AVANT

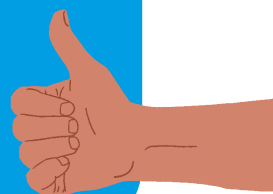
En droit français, si un salarié prenait un jour de congé, ses heures de travail de la semaine n'étaient pas comptabilisées au-delà de 35h. Résultat, les heures supplémentaires effectuées n'étaient pas majorées.

Exemple : Un salarié prévu à 35h travaille finalement 38h par semaine mais prend un jour de congé = ses 3h en plus ne sont pas payées comme heures supplémentaires lors du congé.

MAINTENANT

Compte tenu de la primauté du droit européen, la Cour de cassation écarte la règle de droit français qui n'est pas conforme au droit de l'UE.

Désormais, le salarié soumis à un décompte hebdomadaire de sa durée de travail peut prétendre au **paiement d'heures supplémentaires majorées lors d'un congé payé.**





NOTRE SECTION DU MOIS



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

75

île-de-france

L'UNSA SN2SP EST PRÉSENTE AU SEIN DE LA FONDATION DEPUIS JUILLET.

PÔLE SANTE

LE PÔLE PERSONNES
AGÉES/PERSONNES HANDICAPÉES

PÔLE PETITE ENFANCE

PÔLE FORMATION ET
RECHERCHE

CENTRE NATIONAL DES SOINS PALIATIFS ET DE LA FIN DE VIE



Siège de la fondation :
35 rue du Plateau
- CS 2000
75958 Paris CEDEX 19

Présentation d'une adhérente de la section

Je m'appelle Bouchra FRIOUCHEN et je travaille à la Fondation Œuvre de La Croix Saint Simon où j'accompagne les salariés depuis plusieurs années.

Je suis Responsable du service social - QVCT dans le secteur médico-social/social/santé, en poste depuis 2014. Mon rôle est d'améliorer la qualité de vie au travail et de soutenir les salariés au quotidien.

J'ai décidé de me syndiquer parce que je pense qu'il est essentiel que la voix des salariés soit entendue et défendue, et que le syndicat est un véritable levier pour améliorer concrètement le quotidien de chacun.

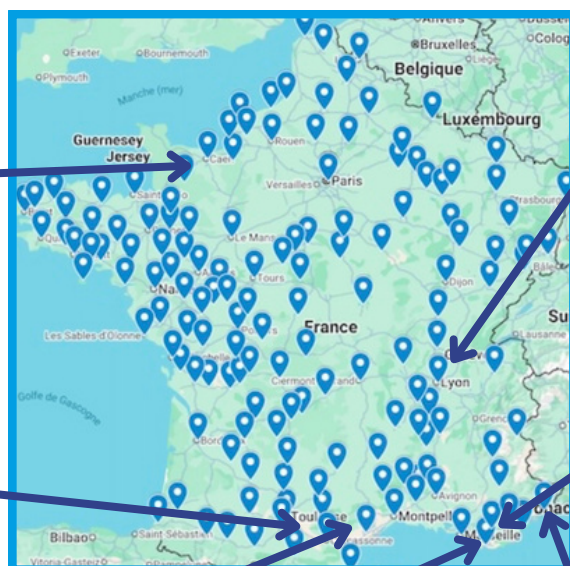
Pourquoi avoir choisi l'UNSA ? Pour son indépendance, son esprit d'ouverture et sa volonté de privilégier le dialogue et la recherche de solutions. C'est une approche qui me correspond totalement.

Anecdote : Ce qui m'a marquée, c'est de voir que même de petites actions syndicales peuvent avoir un grand impact : un aménagement d'horaires, une médiation réussie, une écoute attentive... Ces victoires discrètes mais essentielles donnent tout leur sens à mon engagement.



RASSEMBLEMENTS DU 18 SEPTEMBRE 2025

UN GRAND MERCI À TOUS POUR VOTRE MOBILISATION !



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR NOS RÉSEAUX !



NOS PARTENAIRES :

